

Slovaquie : échec du référendum contre le mariage homosexuel... qui demeure illégal

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 13 février 2015

Les opposants au « mariage homosexuel » d'Aliancia Pre Rodinu (l'Alliance pour la [famille](#)), ont échoué à renforcer la protection du mariage lors du référendum d'initiative populaire organisé samedi 7 février ([notre analyse](#) du 6 février).

Ni les mariages ni les unions civiles entre personnes de même sexe ne sont autorisés par la loi slovaque, pas plus que l'adoption. Mais un referendum, obtenu grâce à la mobilisation de 400.000 slovaques, aurait permis de constitutionnaliser le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme.

Un peu plus de 21 % des 4,4 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes, alors que la barre requise était de 50 %.

Les votants se sont toutefois massivement prononcés contre le mariage entre personnes de même sexe, à hauteur de 90%. Les partisans du « mariage gay » avaient, quant à eux, invité au boycott du scrutin.

La situation juridique du mariage reste paradoxale en Slovaquie. Le mariage n'étant pas un droit fondamental, il peut être soumis au référendum — et constitutionnalisé — , tandis que le partenariat civil entre personnes de même sexe, considéré comme un droit de l'homme, est intouchable, mais illégal.
